

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT.
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 franc de plus par trimestre.
Prix des Annonces: 25 c. la ligne.
 Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.—Il donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :
 au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 32, au 2^e.
 chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENENCQUES, rue Lepelletier, 5.
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

Lyon, 23 octobre 1841.

REVUE DE LA SEMAINE.

L'Espagne commençait à goûter le fruit de la victoire populaire ; délivrée de son moine couronné, de sa reine sans foi, elle marchait, péniblement il est vrai, comme toujours après des commotions sanglantes, mais enfin elle marchait vers un avenir meilleur. Elle se débarrassait peu à peu du poids des chaînes qu'elle avait brisées et dont les débris arrêtaient encore ses pas. La confiance, qui seule peut fonder le crédit public, commençait à naître et faisait penser que des jours meilleurs lui seraient enfin sur ce malheureux pays. Rien de durable n'était encore fondé, mais l'espoir de jours plus heureux pouvait consoler du passé. L'ambition d'une femme est venue tout remettre en question. La victoire du peuple, elle a voulu en ravir le fruit à l'Espagne ; les lois, la constitution, la souveraineté nationale, elle a fait douter en un jour de leur force et de leur puissance. La guerre civile a promené de nouveau sa torche et son glaive sur ce pays tant de fois désolé par elle. En ce moment encore, le sang coule de tous côtés, les partis en sont aux mains, les régiments se battent les uns contre les autres, les citoyens s'entr'égorgent... Toutefois, la pensée démocratique triomphe.

Eh bien ! voilà quel moment l'ex-reine choisit pour renier ceux qui se sont armés pour elle, pour démentir les actes faits en son nom, pour désavouer ceux qui tombent sous les balles des vainqueurs ! Elle a raison ; la guerre civile allumée ainsi dans un intérêt privé est un crime ; l'effusion du sang pour faire prévaloir, non pas un principe sacré, mais une ambition personnelle, est un crime. Les dénégations de Christine sont un hommage à la vertu ; mais de cet acte de mensonge, de lâcheté, doit découler au moins un enseignement pour les peuples. Allez donc encore, pauvres soldats qui croyez à la vertu, à la bonne foi, allez donc encore, dans les horreurs de la guerre civile, vous faire tuer pour des êtres semblables ! Si vos armes liberticides eussent par malheur triomphé, vous l'eussiez vue cette reine sans foi accourir pour recevoir de vos mains la couronne ensanglantée, pour poser sur sa tête un diadème ruisselant du plus pur sang des Espagnols. Vaincus, elle vous renie. Vous êtes des traîtres, des ambitieux ! Demain elle vous accusera d'avoir compromis son avenir.

Les malheureux qui se sont laissés entraîner aux séductions des partisans de cette femme, ceux qui ont reçu un peu d'or pour jouer leur vie, ceux qui ont cru se lever pour faire triompher les libertés provinciales, comprendront-ils enfin qu'il n'y a qu'un principe, un seul, qui doive armer leurs mains, celui de la liberté ! Le peuple seul ne renie pas ceux qui se lèvent pour lui, alors même qu'ils succombent. Que le parti de Christine triomphe, il n'y aura ni liberté populaire, ni principe respecté, ni franchises provinciales conservées ; tout sera courbé sous le despotisme. Le gouvernement démocratique seul, parce qu'il agit au nom de tous, dans l'intérêt de tous, peut, tout en proclamant l'unité sans laquelle il n'y a pas de puissance possible, remplacer les *fucros* par des institutions municipales larges et bien entendues. Au milieu des commotions politiques de l'Europe, l'Espagne, si elle veut être libre et forte, doit comprendre qu'il faut briser les barrières qui la divisent en nations séparées. Ce n'est pas la destruction, c'est la transformation de ses

franchises que nous lui conseillons, franchises que la démocratie seule peut lui maintenir. Quand tout s'est modifié en Europe, quand tout a pris un aspect nouveau, une forme nouvelle, il n'y a que la mauvaise foi ou l'ignorance qui puissent essayer de persuader à l'Espagne qu'elle peut rester ce qu'elle était il y a un siècle. Ni roi ni peuple ne peut empêcher long-temps le présent de marcher, ne peut faire rétrograder une nation vers le passé. Mais la monarchie arrêtera sa marche dans un intérêt personnel ; la démocratie la réglera dans l'intérêt de tous. L'attitude de l'Espagne, sa résistance aux projets contre-révolutionnaires prouvent qu'elle l'a compris.

— Nos chambres sont convoquées pour les derniers jours de décembre. Ni les troubles qui sont résultés de la manière illégale avec laquelle on a procédé au recensement, ni les plaintes qui s'élèvent de toutes parts contre les procédés dont on use envers la presse, ni les affaires d'Espagne auxquelles le gouvernement français a pris une part assez peu honorable, n'ont fait comprendre la nécessité de rapprocher l'époque de la réunion du parlement. Deux mois s'écouleront encore avant que les députés soient assemblés, deux mois pendant lesquels l'intrigue va déployer toute son activité. Il ne s'agira pas de savoir si le déplorable système du pouvoir actuel sera ou ne sera pas continué, si nous persisterons à nous regarder comme les humbles serviteurs de l'Angleterre, si nous la verrons sans nous émouvoir s'agrandir toujours, sans trop s'inquiéter des prétextes dont elle couvre son ambition ; si la France, elle qui pourrait aussi faire entendre sa voix dans les congrès où se règlent les destinées des peuples, se verra arracher toute influence et se soumettra au rôle secondaire qu'on lui impose. Non, ce n'est pas de cela qu'il sera question. Les préoccupations de nos hommes d'état les retiennent dans une sphère moins élevée ; ils ont aux pieds une chaîne de plomb, et ils tournent dans un cercle infranchissable. Les vœux, les espérances, les besoins du pays occupent fort peu toutes ces ambitions qui s'agitent, toutes ces imaginations qui travaillent. Il s'agit tout simplement de savoir qui sera ministre ; si M. Thiers a quelques chances, si M. Molé a quelque raison d'espérer, si MM. Dufaure et Passy pourront trouver dans les quelques membres de la chambre qui gravitent autour d'eux assez de force pour monter à l'assaut du pouvoir. Voilà les grandes questions qui sont au fond de toutes les intrigues qui commencent avec plus d'activité que jamais, qui dureront deux mois et que la discussion de l'adresse étalera bientôt à tous les regards.

A ce moment, au plus adroit le triomphe ! M. Thiers reviendra avec ses vellétés menteuses de résistance et de guerre, vellétés déplorables qui ont abusé un moment une partie de la nation et entraîné la France dans des dépenses effroyables qui nous forcent à rester en arrière des autres peuples dans l'ouverture des grandes voies de communication, et qui ne peuvent avoir pour résultat définitif que d'enchaîner la liberté. Il reviendra avec l'appui des écrivains qu'il a corrompus, dont il a payé les voyages ou escompté les bonnes dispositions. M. Molé invoquera les souvenirs qu'il a laissés à la cour. M. Guizot résistera au nom de la déplorable politique qu'il a suivie depuis un an ; il opposera aux ambitions qui lui disputent le pouvoir l'humiliation dans laquelle il a fait descendre la France et sa dernière campagne contre la presse, la véritable ennemie de tous ces hommes d'état qui s'inquiètent peu du pays. M. Humann aura pour se

maintenir le souvenir de l'emprunt qu'il vient de contracter et assurément l'appui des capitalistes qui l'ont souscrit, et auxquels son habileté ou son inhabileté, comme vous voudrez, vient d'accorder un boni de plusieurs millions péniblement arrachés aux contribuables. Voilà sur quoi s'appuieront tous ces hommes qui vont se disputer le pouvoir. Toutes les intrigues vont se croiser et se combattre. Puisse au moins le pays profiter de la leçon qui ressortira d'un tel spectacle et apprendre à juger mieux qu'il ne l'a fait jusqu'à ce jour ceux qui se disputent l'honneur de le gouverner ! K.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Voici les dernières dépêches télégraphiques publiées par le gouvernement ; notre correspondant de Paris nous fait encore remarquer qu'elles sont en retard, la première de quarante-huit heures et les autres de vingt-quatre heures.

Bayonne, 18 octobre.

Le sous-préfet à M. le ministre de l'intérieur.

Le 14, le général Ayerbe est sorti de Pampelune pour se porter contre O'Donnell.

Bayonne, 19 octobre.

Le sous-préfet à M. le ministre de l'intérieur.

On assure qu'O'Donnell a fait sa jonction à Tolosa avec Urbistondo ; Iturbe s'est réuni à Alcalá, à Hernani. Leur avant-garde est à Andoain.

D'après le journal ministériel *l'Espectador* du 12, le régent a envoyé à l'enfant don François l'ordre de suspendre son entrée en Espagne.

Bayonne, 19 octobre.

Le sous-préfet à M. le ministre de l'intérieur.

Le 16, O'Donnell s'est emparé d'Estella. Urbistondo était le 18 au matin à Tolosa, et Alcalá à Andoain. Le colonel carliste Lanz parcourt la frontière de Navarre, à la tête d'anciens officiers et soldats de son parti, pour seconder O'Donnell.

Les choses étaient dans le même état, le 17 au soir, à Pampelune. Ayerbe y est entré et n'a pas marché avec les deux bataillons envoyés contre O'Donnell.

Perpignan, 19 octobre.

Le général commandant la 21^e division militaire à M. le ministre de la guerre.

La municipalité de Valence s'est déclarée le 14 en permanence et gouverne. Elle a déclaré la création du 3^e bataillon de garde nationale, composé des hommes du port et des matelots du *Grao*. Chaque alcade établit la liste des suspects de son quartier. Les patriotes seuls peuvent sortir de la ville. L'entrée de la ville a été refusée à trois compagnies du régiment de Savoie, venant d'Alicante. Le général Seoane est revenu le 14 au soir à Valence.

Bayonne, le 10 octobre.

Le sous-préfet à M. le ministre de l'intérieur.

Hier, à midi, Alcalá a dû se porter sur Hernani. Il paraît certain que 150 volontaires de la Navarre ont pris parti pour O'Donnell.

Ces dépêches ne disent pas grand-chose ; elles ne signalent, en effet, aucune manœuvre, aucun fait réellement important. Ayerbe est sorti de Pampelune pour aller attaquer O'Donnell ; mais si O'Donnell est enfermé dans Estella, il faudra qu'Ayerbe attende des renforts pour lui livrer bataille, c'est-à-dire pour faire le siège de la ville.

Ayerbe et Alcalá surveillent la route de Bayonne à Burgos, dans les environs d'Hernani. C'est une bonne position qu'ils ont choisie là et d'où ils peuvent faire beaucoup de mal aux bandes christines. Hernani est un méchant village, assis sur la route de France à Burgos et à Madrid, et sur celle de Saint-

Chronique Théâtrale.

Trois ou quatre grandes partitions, quelques opéras comiques assez usés, une œuvre nouvelle, *les Diamants de la Couronne*, deux ballets médiocrement montés et les plus maussades comédies suffisent pour faire de fructueuses recettes au Grand-Théâtre. C'est que le public, depuis quelque temps, est avide de spectacles, fussent-ils tristes à faire périr d'ennui.

Quant aux Célestins, la salle est continuellement comble avec le plus médiocre des répertoires. Vous voyez bien qu'en présence d'un état de choses aussi prospère matériellement, nous avons droit de demander, au nom de la partie éclairée du public, une meilleure exécution de nos chefs-d'œuvre, un répertoire plus varié et plus spirituel, enfin des artistes d'une valeur plus réelle. Car, certes, vous pouvez être assuré que le public ne fera point défaut à toutes les innovations en fait d'art, pourvu qu'elles soient marquées au coin de l'intelligence. Mais, pour cela, il faudrait à la direction des régisseurs moins incapables et qui sussent mieux choisir les pièces ; il lui faudrait un metteur en scène moins négligent, une épurée complète d'une foule de médiocrités en tous genres qui encombrant notre théâtre et empêchent tout progrès, enfin prendre consciencieusement en main la cause de l'art, et élever ce théâtre au rang qu'il mérite d'occuper, soit par sa position, soit par l'excellence du public.

Assurément, si nous tenons ce langage, c'est que nous avons la conviction qu'il y a à Lyon, pour une direction habile et douée de quelque sentiment de l'art, une magnifique fortune à faire et quelque gloire à acquérir, en arrachant une certaine partie du public assez nombreuse à ce marasme intellectuel qui la tient, comme engourdie, loin de tout ce qui est le beau et le bon.

En attendant cet âge d'or pour nos théâtres, M. Arnaud chante *la Juive*, *Guillaume Tell* et *Robert* avec de sensibles alternatives de revers et de succès. Quelques notes bien jetées, quelques phrases bien posées et dites dans un bon style lui valent de se faire écouter avec beaucoup d'indulgence, mais ne diminuent en rien l'ennui

qu'on éprouve à entendre certaines notes pâteuses, gutturales, d'un timbre commun, désagréable, et le moins métallique que nous sachions. Ajoutez à cela un jeu fort lourd, un chant d'ordinaire de peu d'animation et de chaleur, des cris de tête et de poitrine à la place de cris de l'âme, enfin de la correction remplaçant le plus souvent le sentiment dramatique, et vous aurez l'idée d'un ténor qui, certes, mérite d'être écouté avec égards, mais qui, à coup sûr, ne peut manquer à la longue de fatiguer son public, faute de savoir le charmer et l'enthousiasmer, deux leviers puissants sans lesquels il n'est pas de grands artistes. Cette opinion, sévère peut-être, mais puisée dans la pensée générale du public, est à l'adresse de la direction, qui doit songer, dès à présent, à se pourvoir pour l'année prochaine d'un ténor au moins de second ordre, et qui ne soit point un élève dont nous ayons à subir l'éducation, chose assez singulière dans une ville comme la nôtre.

Une des meilleures acquisitions pour notre première scène, après M^{me} Miro, est sans contredit M^{lle} Caroline Beaucourt dont les débuts ont été fort brillants. Il y a chez cette jeune danseuse une grâce et un charme qui vous séduisent tout d'abord, et, quand on vient à détailler ces poses si élégantes, ce corps se mouvant en courbes si onduleuses, ces sourires si spirituels, enfin toute cette désinvolture parlant tout à la fois à l'âme et aux sens, on ne peut qu'applaudir à cette jeune fille qui a assez de talent pour nous faire écouter le ballet, assez de beauté pour qu'on ne soit point trop exigeant en ce qui regarde sa légèreté et sa souplesse qu'on pourrait peut-être demander plus vives et plus aériennes.

Mais pourquoi avoir jeté cette délicieuse danseuse au milieu de Turcs aussi fripés et aussi sales que ceux que l'on nous a montrés, mercredi dernier, à la reprise du *Dieu et la Bayadère* ! On eût pu se croire vraiment à quelque foire de petite ville où le Turc est encore de mode. Aussi M^{lle} Beaucourt a-t-elle mis ce soir-là sa robe la moins fraîche, son costume le moins élégant. M^{me} Miro avait oublié d'apprendre son rôle de bayadère chantante. M. Juncas s'était affublé d'un costume comme on en voit peu. Quant à M. Audran, il a chanté son rôle ni plus ni moins que si c'eût été une ariette d'o-

péra comique. L'orchestre courait après tous ces étranges personnages à grand renfort de trombones, de timbales et de grosse caisse.

Cependant toute cette mascarade était bien loin encore d'être aussi surprenante et aussi soporifique que la reprise d'une comédie de feu La Noue, *la Coquette corrigée*. C'est qu'aussi il n'y a là ni intrigue, ni vérité, ni intérêt, et que le style en est des plus prétentieux. Cette pièce était, il y a quelque temps, au répertoire de la Comédie-Française, mais c'était alors que M^{me} Mars, Michelot et Firmin en faisaient oublier la médiocrité à force de verve et de talent ; et, en effet, tous trois y étaient vivement applaudis. Mais M^{me} Beuzeville ne dit point le vers avec assez de mordant et de coquetterie ; M. Beuzeville est des plus mal à l'aise, ainsi que M. Fanolliet, dans l'habit de marquis, et vraiment on ne peut pas être moins du bel-air que ces messieurs, alors qu'il s'agit pour eux de nous représenter ce XVIII^e siècle si frivole et si élégant. A quoi bon aller déterrer de ces pièces sans grande valeur, et qui ne demandent qu'à dormir dans l'oubli, lorsque vous avez à votre service Molière, Regnard, Destouches, Picard, ces grands rieurs si pleins de verve, de bon sens, de comique et de vérité. Utilisez davantage le savoir de M. Cossard, l'ingénuité de sa femme, le talent sérieux de M. Dégrully, et ayez surtout un valet de haute comédie moins triste et moins grêle que M. Pougin. Autrement, à la manière dont vous conduisez cette pauvre comédie, nous ne voyons pas pourquoi vous ne la supprimeriez pas d'un seul coup. Cependant vous avez la preuve que le public l'écoute lorsqu'elle est bonne et jouée convenablement, et si vous êtes forcés de la jouer, et que vous ne vous sentiez pas un talent assez confortable, choisissez au moins des pièces où le mérite de l'action et du dialogue supplée à l'insuffisance de vos moyens : on écoutera l'auteur à défaut de vous.

Au théâtre des Célestins, on trouve au moins quelques pièces jouées avec goût et avec esprit. *Marguerite*, de M^{me} Ancelot, se fait écouter avec intérêt, grâce au jeu si vrai et si enivrant de M^{me} Thibaud, à la chaleur et au naturel de M. Laferrrière, à la verve et au comique de M. Alexandre. Il est seulement fâcheux que le talent de ces artistes ne puisse se montrer dans des pièces meilleures que

Sébastien. Ce village est mal fortifié, mais il est dominé par des hauteurs qui sont de véritables citadelles construites par la nature.

L'événement le plus important mentionné par les dépêches que nous venons de rapporter, c'est assurément le mouvement de Valence qui est tout-à-fait semblable à celui de Barcelone.

Dans les provinces basques comme sur les côtes de la Méditerranée, ce que nous apprennent les dépêches officielles prouve que le parti de Christine n'a en définitive aucune chance sérieusement favorable. Les insurgés sont toujours battus.

A Madrid, tout était tranquille le 14 au soir. Les journaux de cette date parlent de la présentation à la jeune reine, par Espartero, des hallebardiers qui ont vaillamment repoussé les soldats de la garde royale qui avaient attaqué le palais sous le commandement de Diégo de Léon et de Concha. La reine leur a fait remettre 500 francs à chacun et leur a donné de l'avancement à tous; leurs noms ont été mis à l'ordre du jour dans la *Gazette officielle*. Le 10, des fêtes ont eu lieu à l'occasion de l'anniversaire de la naissance d'Isabelle II.

D'après le *Journal des Débats*, dans la nuit du 7 au 8, la rue où est située l'hôtel de l'ambassade de France aurait été encombrée de troupes; des coups de fusils auraient été tirés sur la porte de l'hôtel de l'ambassade. « M. Pageot a porté ce fait à la connaissance du gouvernement espagnol, ajoute la feuille du château, et des explications satisfaisantes seront données. »

— On assure, dit un journal de Paris, qu'Espartero est dans l'intention de demander au gouvernement l'expulsion de France de Christine, comme preuve de la sincérité de son allégation de neutralité. Si cette injonction est faite, quelle conduite adoptera-t-on ?

— On dit, rapporte le *Temps*, que M. Olozaga a fait une ou deux fois entendre au cabinet français qu'il était disposé à demander ses passeports. Un ministre disait à l'Opéra que le gouvernement était résolu à les lui donner aussitôt qu'il les demanderait.

— Nous lisons aussi dans le *Constitutionnel* :

On nous assure que M. Olozaga a remis à notre gouvernement une note dans laquelle il se plaint très-énergiquement de la conduite des réfugiés espagnols résidant à Paris et à Bayonne, et qu'il a demandé que tous ceux reconnus comme instigateurs de la révolte en Espagne et membres des divers comités formés à cet effet fussent expulsés de France.

— Le général Alcala a fait publier à Tolosa, et pour être lue devant les troupes, une dépêche qui lui a été adressée par M. Olozaga, ambassadeur d'Espagne à Paris. C'est le récit d'une conversation entre Marie-Christine et l'ambassadeur, conversation dans laquelle la reine-mère se défend de toute participation à la révolte et autorise M. Olozaga à prendre acte de sa déclaration.

Ce document a produit une certaine sensation dans le nord de l'Espagne et en France.

Mais voici qu'aujourd'hui le *Journal des Débats*, au nom de Marie-Christine, désavoue les paroles que M. Olozaga lui a prêtées; ce désaveu est formel. Le *Journal des Débats* s'exprime en ces termes :

Nous sommes expressément autorisés à publier que les paroles attribuées à Marie-Christine, dans la dépêche que le ministre d'Espagne a expédiée au général Alcala, ont déjà été l'objet d'un désaveu formel de la part de la reine, et que ce désaveu a été adressé à M. Olozaga lui-même par le secrétaire des commandements de S. M.

— Les journaux de Bordeaux ont annoncé que le chef fuériste Munagorry avait été pris avec sa bande dans une ferme près de Goizueta, et qu'il avait été fusillé sur-le-champ. Voici, au sujet de ce personnage dont le nom est devenu célèbre dans la guerre des sept années, ce que nous lisons dans le *Courrier français*. Nous pensons avec ce journal que le ministre de l'intérieur jugera nécessaire de s'expliquer sur le fait qu'on va lire :

Munagorry avait appelé les paysans basques à la révolte, au nom de Marie-Christine. Poursuivi et serré de près, il se réfugia en France. Le commandant de Bébobie, sur sa demande, lui délivra un permis pour aller à Bayonne se présenter au sous-préfet, M. Ernest Leroy. Munagorry ne resta pas long-temps dans cette ville et rentra

bientôt en Espagne où il trouva la mort dans un combat.

Le consul d'Espagne à Bayonne, apprenant que Munagorry avait vu le sous-préfet qui l'avait laissé libre de repartir, demanda des explications. M. Leroy, pressé de faire interner ce partisan de Marie-Christine, répondit qu'il s'était évadé sans son aveu. Il fallut bien croire à la parole de l'homme qui représentait le gouvernement français. Cependant M. le sous-préfet de Bayonne n'avait pas dit la vérité.

En dépouillant le cadavre de Munagorry, on a trouvé sur lui un passeport signé de M. Leroy et frappé du timbre de la sous-préfecture. Ce passeport, donné pour l'Espagne, est écrit au bas du permis que Munagorry avait reçu du commandant de Bébobie pour entrer en France. Nous l'avons touché de nos mains et vu de nos yeux. Il n'a fallu rien moins que cette preuve sans réplique pour nous disposer à admettre un fait qui touche à l'honneur du gouvernement français.

On dit que trois mille fusils ont été expédiés publiquement à Bayonne pour Bilbao.

C'est au gouvernement à déclarer s'il entend ne pas séparer sa cause de celle de son subordonné. Il faut ou destituer le sous-préfet de Bayonne, s'il a excédé ses instructions, ou lui donner de l'avancement, s'il n'a que trop bien interprété les intentions du gouvernement. Il faut que nous sachions à qui nous en prendre, et qui a osé, la France étant en paix avec l'Espagne, autoriser un acte qui nous donne à l'égard d'Espartero les apparences de la déloyauté.

Nous lisons dans la *Sentinelle des Pyrénées* les lettres suivantes, adressées à M. Béraud, rédacteur en chef de ce journal :

Madrid, le 8 octobre, à 7 heures 1/2 du soir.

Monsieur le rédacteur,

Dès avant l'arrivée de la nouvelle de l'insurrection dans les provinces du Nord, on parlait d'un mouvement pour le 2 de ce mois, puis pour le 7. Je vous disais en vous écrivant hier que la journée d'hier, 7, n'avait pas été à l'émeute; que le temps avait été sans cesse à la pluie depuis le matin jusqu'au soir. Ce n'est qu'à huit heures du soir que la générale a commencé à battre, et, pendant les vingt minutes que j'ai mises à traverser une partie de la ville pour rentrer chez moi, j'ai rencontré un grand nombre de gardes nationaux se rendant à leur poste. A huit heures et demie, les coups de fusil ont commencé à se faire entendre, et la fusillade a pris de l'extension et a duré jusqu'à quatre heures du matin. On savait qu'une grande partie de la garde royale était gagnée ainsi que quelques autres régiments. Le nombre des gardes royaux devant faire partie du mouvement est réputé aujourd'hui être d'environ 3,000. Ceux de service au palais devaient enlever la reine et sa sœur. Ces mesures paraissaient bien prises; mais le secret fut mal gardé. Le matin du 7, Espartero avait congédié 90 officiers. Sur les huit heures, hier au soir, le général Léon, qui avait disparu depuis quelques jours, se jeta dans le palais avec le duc de San-Carlos et quelques autres officiers. Dans ce nombre, on nomme les généraux Concha qui avait ordonné aux hussards de tuer leurs chevaux, Espeleta et Borso di Carminati, les brigadiers Norzagaray et Pezula, le colonel don Fernando Cordova.

Alors toutes les portes du palais furent soigneusement fermées; toute la troupe de garde et ses officiers supérieurs se dirigèrent vers les appartements de la reine. Arrivés là, ils trouvèrent un obstacle auquel ils ne s'attendaient pas. Ils sommèrent les hallebardiers de service de leur livrer la reine et sa sœur. Le chef répondit qu'Espartero leur avait confié ce précieux dépôt et que ce ne serait qu'à lui-même qu'ils le livreraient. Alors commença le signal de l'attaque : dix-huit hommes résistèrent à quelques cents hommes; un hallebardier fut tué par le général Léon. Les hallebardiers se barricadèrent dans les appartements des princesses et soutinrent la lutte avec courage; deux furent tués sur place et plusieurs furent blessés. D'un autre côté, les assaillants n'osèrent pas enfoncer les portes de ces appartements. Avant neuf heures du soir, le château était cerné par la garde nationale et la troupe de ligne. Les gardes royaux, pour se servir de leurs armes, avaient pratiqué des menutrières aux portes d'entrée, et c'est surtout de ce côté que la fusillade a été la plus vive. On s'est battu aussi dans d'autres parties de la ville; mais la population, autre que la garde nationale, n'a pris part ni pour ni contre. C'était une insurrection purement militaire. Mais ce qu'il y a eu de plus révoltant, c'est que la garde d'Espartero a tiré sur l'ambassade française; peu s'en est fallu que deux Français, en y entrant, n'aient été tués. Ce fait ne peut être nié, je vous parle *de visu*. J'ai vu moi-même sur la porte d'entrée et sur le mur de la maison la marque de douze balles. Demanderait-on la réparation d'un pareil outrage ?... Il est temps que cela finisse.

De bonne heure, ce matin, on voyait Espartero, radieux, donner des poignées de main aux militaires et aux gardes nationaux; puis il a conféré au chef des hallebardiers, lequel était capitaine, le grade de lieutenant-colonel; de plus, il lui a accordé la croix de Saint-Ferdinand. On va donner une décoration à toute la garde nationale, pour ne pas faire de jaloux : ce sera la croix du 7 octobre. On a fait aujourd'hui un grand nombre d'arrestations; beaucoup de personnes haut placées se trouvent compromises.

A huit heures, le duc de la Victoire a paru au balcon du palais avec la reine et sa sœur, et toute la troupe et la garde nationale ont défilé. Les cris de *Vive Isabelle III ! vive la reine constitutionnelle !* étaient plus fréquents dans les rangs de la troupe que dans ceux de la garde nationale. Au reste, point d'enthousiasme et silence complet parmi la foule des spectateurs.

Nous avons en ce moment ici plus de trente mille hommes de troupe.

Madrid, le 10 octobre.

Je m'empresse, dans l'intérêt de la vérité, de vous faire connaître ce que j'ai appris relativement à l'attaque contre notre ambassade. Hier au soir, je me suis trouvé, entre autres personnes, avec le colonel du 2^e des *Luchanas*, et, le cœur gros de l'affront que nous venions de recevoir, je ne tardai pas à mettre la conversation sur ce sujet. L'honorable colonel me donna alors l'assurance qu'on n'en voulait pas aux Français; qu'on n'avait pas eu l'intention de les insulter; qu'il avait lui-même donné des ordres pour faire cesser le feu contre notre ambassade; que si on avait tiré pendant deux heures, c'était uniquement le résultat d'une méprise; qu'on était venu dire au quartier des *Luchanas* que 30 hommes d'armes étaient cachés dans l'hôtel de notre ambassadeur, et qu'on devait les laisser sortir lorsque le moment serait favorable. On se figurait que chaque personne arrivant à l'ambassade était un nouveau renfort. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces rapports sont aussi malveillants qu'absurdes; c'est ce que le colonel du 2^e a parfaitement bien compris, et je lui ai promis de faire savoir en France ce qu'il venait de m'apprendre. Il n'en est pas moins vrai que l'insulte a été faite.

Le chargé d'affaires belge est extrêmement mécontent de ce que, dans la nuit du 7 au 8, son domestique, en passant tranquillement dans la rue, a reçu une balle qui lui a enlevé la peau du menton, et cependant c'est un fait bien moins grave, puisqu'on ne le connaissait pas.

Les nouvelles qui arrivent des provinces insurgées étant toujours très-défavorables au gouvernement, on s'attend à beaucoup d'exécutions ici. En général, on s'intéresse vivement au général Léon; on s'accorde généralement à dire que c'est le militaire qui a le plus fait pour l'Espagne.

La malle-poste de France n'est pas arrivée aujourd'hui, mais le

ministère sait positivement que Bilbao s'est soulevé; on dit qu'il en est de même de Saint-Sébastien, mais on n'en a pas la certitude. Espartero doit partir dans peu de jours à la tête de trente mille hommes.

La reine avait été tellement effrayée dans la nuit du 7 au 8, qu'il a fallu la saigner hier. Aujourd'hui, jour de sa fête, on a tiré le canon plusieurs fois dans la journée. Pendant ces deux derniers jours, le public a été admis à circuler dans les escaliers et dans les galeries du palais. On espère, dit-on, que la vue de toutes ces portes criblées de balles donnera une prévention défavorable contre ceux qui ont voulu faire ce coup de main au palais.

Borso di Carminati, qui commandait Saragosse, est aussi arrêté. Cette nouvelle complication d'événements dans la Péninsule est cause que le nouveau tarif dû à l'influence anglaise, et qui devait être mis en vigueur au 1^{er} novembre prochain, paraît décidément renvoyé aux calendes grecques.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec plaisir que M. Pageot, notre chargé d'affaires à Madrid, a demandé au gouvernement espagnol des explications sur les coups de feu tirés sur son ambassade, et que celui-ci a répondu qu'il y avait eu une méprise à laquelle il était tout-à-fait étranger.

— Les partisans de la régente proclament partout qu'O'Donnell s'est emparé d'Estella et de Tafalla, petites villes de la Navarre. Les lettres de cette province arrivées par le courrier de dimanche ne font aucune mention de cette nouvelle.

— La mort de Munagorry n'est plus mise en doute aujourd'hui.

— La *Gazette de Madrid* contient quatre décrets; ils portent la date du 9.

Par le premier, le lieutenant-général Rodil est nommé capitaine-général des armées nationales.

Le second ordonne qu'il sera formé dans les provinces du Nord une armée d'opérations dont le même général aura le commandement.

Par le troisième et le quatrième, les brigadiers Francisco Valdés et Martin Iriarte sont promus au grade de maréchal-de-camp, et le général Manuel Lorenzo à celui de lieutenant-général.

Ces décrets sont contresignés par le ministre Evaristo San Miguel.

— Un conseil de guerre permanent vient d'être créé à Madrid. Ce conseil se compose du lieutenant-général Butron, président, et des maréchaux-de-camp Bresson, Grasses, Cortinez, Isidro, Ramirez, Lopez Pinto et Minuissir.

— On nous mande de la frontière, le 14 :

Soixante carabiniers qui avaient été appelés de la frontière à Pampelune ont été, dit-on, désarmés par une bande d'insurgés qui les ont congédiés, voyant leur refus de prendre parti pour Christine.

La population navarraise conserve toujours la même indifférence pour la cause de Christine. Les petites bandes qui existent dans cette province sont entièrement composées d'anciens officiers carlistes ou de soldats mécontents. Ces bandes ne se recrutent que de quelques déserteurs que l'amour de la nouveauté et l'espoir du butin font changer de drapeau.

— Le 15, une cinquantaine de jeunes gens armés, venant d'Eibar (célèbre par sa fabrique d'armes), se sont présentés devant le brigadier Iturbe; le régiment de Principe leur a offert un banquet patriotique. On attendait à Aspetitia un plus grand nombre de volontaires. Les hommes recrutés par O'Donnell ont déclaré qu'ils ne voulaient pas être commandés par un seul officier qui aurait adhéré au traité de Vergara.

Le général Ayerbe est arrivé à Pampelune le 14. Le général Ribero a été nommé capitaine-général de la Vieille-Castille, et le maréchal-de-camp don Pedro Chacon a été chargé de la capitainerie-générale de la Navarre.

Le capitaine-général des provinces basques, don Francisco de Paula Alcala, a offert deux réaux et la ration de pain aux jeunes gens du Guipuzcoa qui ont refusé de prendre les armes pour Christine, et qui viendront se placer sous sa protection, dans la crainte de persécutions de la part des insurgés.

Chronique.

LYON.

A la fin de la dernière séance du conseil municipal, M. le maire a manifesté l'intention de lire son rapport sur l'affaire des trottoirs; mais, sur les instances de quelques membres, et vu l'heure avancée, cette lecture a été renvoyée à la prochaine séance.

Nous attendons d'avoir connaissance de ce document pour asseoir notre opinion sur l'incident dont il s'agit et sur le traité auquel il se rapporte. (*Courrier*.)

— Les réparations qui ont été faites au pont de la Mulatière le rendent on ne peut plus dangereux pour les piétons, surtout quand ils y rencontrent des voitures, et cela arrive à chaque instant, la largeur n'étant point en proportion avec les besoins de la circulation. On se plaint aussi avec raison du prix élevé que l'on exige pour le passage des voitures; c'est le pont le plus cher de la ville, et c'est le plus indispensable, car il est le seul qui lie la traversée du confluent du Rhône et de la Saône avec les routes de Lyon à Saint-Etienne. Il nous semble que le pays paie des impôts assez forts pour l'entretien des routes royales, et que le gouvernement devrait au moins construire à ses frais un pont à la Mulatière pour le passage gratuit des voyageurs. Mais la centralisation parisienne voit les choses tout autrement; grâce à son obligeance, une compagnie puissante qui a, dit-on, de très-augustes actionnaires, sera encore long-temps maîtresse d'imposer à son gré le public pour le passage en question. (*Réparateur*.)

— Trois projets d'édilité publique se disputent en ce moment la priorité d'exécution : le percement de la rue de Bourbon, la reconstruction du pont du Change, l'érection de bâtiments sur l'enceinte de l'ancienne boucherie des Terreaux. Mais par quelle inconcevable distraction l'administration municipale oublie-t-elle les droits de préséance d'une mesure incontestablement plus urgente, l'élargissement de la rue des Bouquetiers ?

Nous ne la réclamons pas au nom de la salubrité; cependant la lumière y manque et l'humidité y séjourne. Nous ne la réclamons pas pour la commodité de la circulation, quoique deux voitures ne puissent se croiser dans une rue située au centre d'une active et continuelle circulation. Nous la réclamons dans l'intérêt sacré de la sûreté des personnes qui y est perpétuellement compromise; car le passage d'une seule voiture suffit pour obstruer ce que la rue a de largeur. Le brancard ou l'essieu menace jusque sur l'étroite marche des boutiques le passant rebouté à se coller contre le mur; le moindre écart du cheval livre le piéton au plus imminent péril.

celles dont on couvre l'affiche depuis quelque temps.

Décidément le public s'est mis à prendre en affection M. Laferrière et à le redemander après chaque représentation. Dans le *Sonneur de Saint-Paul*, il a fait preuve de beaucoup de noblesse et de chaleur d'âme; dans le *Pauvre Idiote*, il a su trouver les effets les plus inattendus. Aussi, la foule vient-elle à lui et le récompense-t-elle par de nombreux applaudissements.

Si nous avons bonne souvenance, au commencement de l'année théâtrale on fit débiter plusieurs comiques qui devaient remplacer M. Bréton; ils échouèrent, et la place resta vacante. Ainsi nous n'avons plus au répertoire les rôles d'Arnal, d'Alcide Tousez et des jeunes comiques de Paris. Par contre, nous avons la *Permission de dix heures*, le *Dernier de la Famille*, 99 *Moutons* et plusieurs autres gentilles stéréotypées sur l'affiche, au grand ennui des personnes qui fréquentent les Célestins. Il y a donc là encore inhabileté de la part des régisseurs chargés de choisir les pièces; car, certes, les théâtres de Paris ne manquent pas de vaudevilles d'un meilleur goût, de plus d'esprit et de plus d'intérêt que la plupart de ceux qu'on nous donne chaque soir. Il ne s'agirait que d'avoir la main assez heureuse pour faire un bon choix.

Il est vrai que la *Méduse* est là avec sa pleine mer, son radeau et ses coups de canon, et que le public lui fait bonne fête; mais ce n'est pas une raison, Messieurs les régisseurs, pour oublier d'avoir du goût et de l'esprit.

La représentation de *Robert* donnée vendredi eût été vraiment déplorable, sous le rapport de l'exécution, sans M^{mes} Miro et Beaucourt qui se sont montrées l'une cantatrice pleine d'âme et d'entraînement, l'autre danseuse élégante et mime d'une rare séduction. Quant à M. Arnaud, il n'est point à son aise dans cette partition de Meyerbeer qu'il défigure et transpose d'une singulière façon. Les écarts de voix qu'il a tentés dans le duo du troisième acte ont été reçus très-froidement du public. Bertram et Alice ont fait plus d'une fausse note durant cette pièce qui, par instants, arrivait presque à la parodie. Il en est quelques-uns de par la salle qui applaudissent à ces grandes exécutions *quand même*; ils nous permettent seulement d'attendre que nous soyons sourds pour que nous consentions à être de leur avis.

Il y a donc non-seulement négligence, mais inhumanité, à laisser subsister une cause si incessante de dangers. On ne peut être exposé impunément, quand on est exposé d'une manière permanente; aussi de nombreux et funestes accidents ont eu lieu. Attend-on que ces déplorables preuves se multiplient pour mieux démontrer la nécessité d'agir? A moins qu'on ne réponde: Nous avons un hôpital pour recevoir les estropiés!

(Courrier de Lyon.)

— Ce matin, vers midi, la police a arrêté en flagrant délit un jeune homme de quatorze à quinze ans, assez bien vêtu, et qui tentait de voler la bourse d'un homme de la campagne qui passait dans la rue Sirène.

— En vertu de la décision de M. le ministre des finances du 21 mai 1841, M. le directeur-général de l'enregistrement et des domaines a autorisé Mme veuve Tauriac, débitante de tabac aux Brotteaux, place Louis XVI, à distribuer des papiers timbrés aux prix du tarif.

— Mardi 26 octobre 1841, il sera donné au Grand-Théâtre une représentation au bénéfice des indigents. Le spectacle sera ainsi composé:

Shakspeare, comédie en un acte; les Diamants de la Couronne, opéra en trois actes.

Nous ne doutons pas que le désir de concourir à une bonne œuvre ne rende cette représentation très-fructueuse pour les malheureux. Le public lyonnais n'est jamais sourd quand l'esprit de charité invoque son aide.

Paris, le 21 octobre 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il y a trois semaines, nous avons annoncé que M. le maréchal Gérard, qui se trouvait alors en voyage, avait adressé une lettre au roi, lettre dans laquelle il s'exprimait très-franchement sur les dangers du système politique suivi par le cabinet du 29 octobre; dans cette lettre où le maréchal avait hasardé quelques conseils qu'il n'eût peut-être pas osé donner verbalement, il déclarait que, pour sa part, il lui serait impossible de s'associer plus long-temps à un système que la France entière repoussait et qui faisait courir à la monarchie des périls très-sérieux.

La démarche que nous attribuons alors à M. le maréchal Gérard a rencontré quelques incrédules qui, peu habitués à de semblables exemples de franchise, se refusaient à croire que le commandant en chef de la garde nationale eût osé exprimer aussi nettement son opinion. La conduite de M. Gérard a pourtant été telle que nous l'avons racontée: il a écrit au roi, il lui a adressé de respectueuses doléances, il lui a parlé de sa résolution de se retirer des affaires publiques s'il n'était pas apporté quelque modération dans les actes du gouvernement.

Il paraît que le maréchal n'a pas obtenu de réponse satisfaisante, car, de retour à Paris, il a repris le chemin de son hôtel particulier, en déclarant qu'il ne voulait pas rentrer à l'état-major de la garde nationale. Cette résolution a jeté l'alarme au sein du cabinet; il s'est assemblé, et, après avoir délibéré, il en a référé au roi. M. le duc d'Orléans a été aussitôt envoyé auprès du maréchal pour lui demander, au nom du dévouement qu'il avait toujours témoigné à son père et à sa famille, qu'il voulût bien revenir sur sa détermination.

Nous ne savons quel parti prendra M. le maréchal Gérard. La rente a été beaucoup plus calme aujourd'hui que ces jours derniers. Au café on a fait 79 10 et 15, et au parquet le premier cours a été 79 10.

Après l'ouverture, la rente est tombée à 79 05, puis elle est remontée à 79 15; mais elle n'est pas restée long-temps à ce cours, elle est retombée à 79 05, et elle a fermé au parquet à ce prix.

A quatre heures, 79 07 1/2.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 OCTOBRE.

50/0, 114 65; 4 1/2 0/0, 000 00; 4 0/0, 98 50; 3 0/0, 79 10; banque, 3335 00; obligations de Paris, 1285 00; Naples, 104 70; dette active d'Espagne, 20 3/8; Etats Romains, 104 0/0; 5 0/0 belge, 101 0/0; 30/0 belge, 00 00; banque belge, 762 50; Caisse Lafitte, 1030 00, 5047 50.

Variétés.

SUPPRESSION DES OCTROIS,
Par M. Barrillon.

La dernière livraison de la *Revue du Lyonnais* contient, sous ce titre, un article fort remarquable et par la pensée première qui l'a inspiré, — pensée toute d'humanité et de justice, — et par les vues qu'il renferme sur la possibilité de remplacer un impôt considéré avec raison comme injuste, en ce qu'il pèse d'une manière inégale sur les diverses classes de la société, et que sa plus lourde charge est supportée par la classe la plus pauvre.

L'octroi est, on le sait, l'ensemble des droits que s'imposent les communes dont les revenus ordinaires ne peuvent pas couvrir les dépenses. Ce droit grève un grand nombre d'objets divisés en cinq chapitres: les liquides, les comestibles, les fourrages, les combustibles, les matériaux. Par les matériaux, il pèse sur les loyers en augmentant le coût des constructions; par les combustibles, sur le feu qui nous chauffe; par les fourrages, sur les moyens de transport dans l'intérieur des villes; sur la consommation de tous, par les liquides et les comestibles. Ces deux derniers objets portent dans l'établissement du droit un caractère d'injustice qui a dû n'échapper à personne. Avons-nous besoin de répéter ce que nous avons déjà dit bien des fois à cet égard? Faut-il signaler encore la criante injustice qu'il y a dans une taxe qui frappe d'un droit égal les vins de luxe, de Champagne et du Rhin, et l'eau jetée sur du raisin pour faire de la piquette, dans une taxe qui atteint la viande de boucherie et qui, dans presque toutes les localités, laisse entrer en franchise l'octroi portant le cachet de la main qui les a réligés; partout le pauvre y a été sacrifié au riche. L'égalité n'y est pas mieux établie qu'ailleurs, et cet axiome que tous les Français sont égaux devant le fisc est démenti par les taxes de l'octroi. L'article de la loi constitutive qui porte que tous les Français doivent supporter les charges publiques dans la proportion de leur fortune y est absolument faussé.

Mais il faut remonter à des considérations plus générales en attendant l'octroi non-seulement dans ses résultats, mais dans son essence, dans sa constitution même, et ici nous laisserons parler l'auteur de l'article pour n'affaiblir en rien la force de ses raisonnements:

« En principe général, les contributions indirectes qui frappent sur les objets de luxe sont justifiées par cet avantage qu'elles s'adressent à des consommations exceptionnelles, sans utilité réelle pour la vie matérielle, par conséquent librement facultatives, et parce qu'elles prélèvent aussi une prime au profit de la société sur des dépenses de fantaisie. La société applaudit à de tels impôts qui perçoivent une dîme sur le riche au profit de l'intérêt général, pourvu toutefois que ces impôts ne dépassent pas certaines sages limites; car le luxe est utile aussi à la société lorsqu'il est dirigé par le bon goût et la morale, en ce qu'il favorise et encourage le développement des beaux-arts, ce puissant mobile de la civilisation. Mais quand l'impôt frappe sur des objets de première nécessité, quand il atteint le pauvre à l'égal du riche, quand il réduit un nécessaire trop souvent insuffisant au lieu de récolter sur un abondant superflu, il est à la fois injuste et nuisible; on ne saurait assez tôt le supprimer.

« N'est-il pas injuste, en effet, d'augmenter la détresse d'une famille pauvre, de faire peser une lourde taxe sur la farine qui compose son pain quotidien, sur la viande et sur le vin qui lui donnent des forces et entretiennent sa vitalité, sur le charbon et sur le bois qui la préservent du froid, sur la paille qui garnit sa misérable couche, sur le savon qui la blanchit, sur la chandelle qui l'éclaire? Imposer ainsi les premières nécessités de la vie, n'est-ce pas forcer à l'indigence? n'est-ce pas violer ce grand et majestueux principe de fraternité qui ordonne de secourir et d'aider le faible? On s'agit souvent pour créer des établissements de bienfaisance, on fait des étalages pompeux de philanthropie, on secourt le pauvre, et même, cédant à des sentiments moins généreux, on va jusqu'à le punir si, privé de ressources, il tend la main en implorant la charité publique; mais on oublie trop qu'il vaudrait mieux s'occuper de prévenir que de réprimer. On cherche les palliatifs, il semble qu'on affecte d'oublier qu'il serait possible d'appliquer d'efficaces remèdes; en agissant ainsi on continue le mal, et en le continuant on l'aggrave. »

Après cet aperçu par lequel on pourra juger dans quel esprit cet article est écrit, l'auteur aborde la question des chiffres et prouve d'une manière irréfutable que moins les taxes sont élevées, plus la consommation grandit, et moins la contrebande fait d'illicites profits.

L'octroi perçoit à Lyon sur chaque individu 30 fr. 63 c. La famille composée ordinairement de cinq personnes payera donc un impôt de 153 francs, somme bien pesante pour le pauvre si on la compare à son gain minime et aux lourdes charges qui pèsent sur lui. Dans les temps les plus heureux, il travaillera juste pour vivre, sans pouvoir mettre rien en réserve pour les incertitudes de l'avenir. Dans les temps où l'ouvrage cesse, il faut qu'il réduise la portion de pain qu'il donnait à sa femme, à ses enfants, et qu'il prenait pour lui-même. Dans ce moment surtout, on comprend tout ce qu'il y a de fâcheux dans l'établissement de l'octroi, et nous regrettons de ne pouvoir citer les pages pleines d'énergie dans lesquelles l'auteur fait comprendre les tristes résultats de son organisation. Nous avons hâte d'arriver aux moyens qu'il propose pour le remplacer, après avoir reconnu que les villes ont incontestablement besoin d'un revenu.

Il s'agit de supprimer un impôt prélevant annuellement 445 millions de francs sur 10 millions de Français et produisant net 96 millions divisés entre l'état et les communes, et de remplacer cette somme par un revenu équivalent. C'est par l'augmentation de la contribution directe que M. Barrillon veut pourvoir à ce remplacement.

Les recettes ordinaires des communes sont souvent insuffisantes à leurs besoins; les communes rurales n'ont ni octroi, ni crédit, et tout y périclite. Les villes ont recours aux emprunts et en définitive aux taxes qui ont de déplorables résultats. Pour parer à ces inconvénients, l'auteur pose en principe que l'état devrait une subvention annuelle à toutes les communes en raison des besoins auxquels il s'agirait de pourvoir.

Le produit net de l'octroi, dégage des prélèvements de l'état et des frais de perception, donne aujourd'hui aux principales villes de France un revenu de 9 à 15 francs par habitant; les villes d'une moindre importance subissent des taxes plus légères et ont moins de revenus. Sur les 37,252 communes de France, 35,832, ayant une population de 24 millions d'habitants, sont exemptes des droits d'octroi. Aussi, ne peuvent-elles faire les améliorations dont le besoin se fait sentir. Une subvention donnée à toutes les communes remédierait à ce mal. Cette subvention devrait être de 59 millions pour représenter le revenu que crée aujourd'hui l'octroi aux 4,420 communes qui supportent aujourd'hui cet impôt. Pour établir une juste répartition, il conviendrait de diviser les communes en catégories basées sur le nombre des habitants et de donner à chacune de ces communes un revenu en rapport avec celui que leur procure aujourd'hui l'octroi.

Quant aux communes qui n'ont pas d'octroi, on pourrait les subventionner avec les millions que coûtent aujourd'hui les frais de perception ou que prélève la contrebande. Ce serait environ 50 centimes par individu. C'est peu, mais il faut remarquer que ces communes ne reçoivent rien dans l'état actuel.

Ainsi que nous l'avons dit, la dépense serait supportée par les contributions directes.

Leur produit a été en 1838 de 372 millions. En prenant ce chiffre pour base, le système proposé augmenterait le principal de chacune de ces contributions de 32 0/0. Mais cette surtaxe serait moins élevée qu'elle ne le paraît d'abord; elle ne serait pour beaucoup de contribuables que de la différence entre ce qu'ils paient aujourd'hui à l'octroi et ce qu'ils paieraient de plus à l'impôt direct.

Le produit des impôts directs se composant comme il suit:

Contribution foncière.	252,000,000 f.
— mobilière et personnelle.	55,000,000
— des portes et fenêtres.	30,000,000
— des patentes.	35,000,000
Total.	372,000,000

il en résulte que les ouvriers et un certain nombre d'agriculteurs ne paient pas ou paient fort peu d'impôts directs. La propriété et le négoce auraient donc à supporter la plus large part de l'augmentation produite par la suppression des octrois; mais tous deux trouveraient dans une consommation devenue plus générale par la suppression du droit, dans l'écoulement plus rapide des produits de toutes sortes, une large compensation aux charges qu'ils auraient à supporter.

Au moyen de cette espèce de revirement d'impôts, les communes auraient un revenu fixe. Dégage des entraves de l'octroi, la circulation serait plus facile, le commerce plus libre; les millions dépensés en frais de perception deviendraient disponibles et la contrebande immorale cesserait de recevoir une prime.

Voilà le système de M. Barrillon, système qu'il a développé avec des considérations fort graves, des chiffres contre la logique desquels les raisonnements sont impuissants.

L'adoption de ce système aurait, nous n'en doutons pas, une influence très-grande sur le sort des classes pauvres qu'il améliorerait immédiatement. Par malheur, ce n'est pas de cela qu'on s'occupe en France. La déplorable administration qui mène le pays ne songe pas aux bienfaits qui découleraient pour le peuple de la suppression des octrois; elle se traîne dans l'ornière, désireuse de tirer le meilleur moyen possible, sous le rapport financier, des éléments qu'elle a à sa disposition, sans chercher par quelles modifications on pourrait amoindrir, alléger les souffrances de ces malheureux auxquels le plus rude travail, les plus longues veilles ne peuvent pas même fournir le nécessaire.

Mais bien que l'administration paraisse peu disposée à profiter des lumières que les circonstances jettent sur ces matières, bien que l'octroi étende chaque année ses lourdes chaînes sur de nouvelles communes forcées d'avoir recours à lui pour parer à leurs besoins, il n'en faut pas moins savoir gré aux économistes des travaux auxquels ils se livrent. Les peuples sont condamnés à voir les améliorations germer long-temps dans les idées, dans les théories, avant de passer dans les faits; mais enfin elles y passent tôt ou tard, et l'ou doit de la reconnaissance à ceux qui les ont préparées.

KAUFFMANN.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 22 OCTOBRE.

NOMBRE.	VALEUR NOMIN.	DESIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	2,925	»
1,000	700	— Saint-Etienne.	1,100	»
550	600	— Grenoble.	675	»
500	750	— Saône-et-Loire.	950	»
400	700	— Dijon.	500	»
3,000	750	— Trois villes du Midi.	500	»
1,740	600	— Turin.	»	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale.	650	»
Idem.	»	— Union.	490	»
Idem.	1,000	— Société civile.	675	»
1,500	800	— Grangette et Culatte.	275	»
4,000	»	— Côte Thiollière.	660	»
1,000	1,000	— Comp. gén. des Tréf.	»	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale.	»	»
500	4,000	— Société lyonnaise.	3,840	»
800	500	— Rhône supérieur.	»	»
134	5,000	— Gondoles sur Saône.	»	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,035	»
450	2,000	— de la Feuillée.	2,000	»
500	2,000	— Seguin.	»	»
220	2,000	— de l'Île-Barbe.	»	»
1,800	1,000	— et Gare de Vaise.	»	»
6,000	»	— Canal de Givors.	»	850
2,200	5,000	— Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	»	5,050
240	3,000	— Moulins à vapeur de Perrache.	3,400	»
800	»	— Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	»	»
800	1,000	— Forges et Tréfileries de Belmont (Isère).	»	»
2,000	1,000	— Banque de Lyon.	»	2,625
700	750	— Caisses d'escompte, commerce des bestiaux.	»	»
Illimité	»	— Omnium.	875	»
2,000	500	— Société riveraine d'assurance.	525	»

Le Gérant responsable, B. MURAT

Un amateur distingué de notre ville est allé visiter l'établissement horticole de M. ÉTIENNE ARMAND, fleuriste à Ecuilly (route de Dardilly). Il a été ravi de voir une si belle collection de dahlias en pleineurs fleurs et d'une beauté remarquable; il engage instamment les amateurs de les visiter pendant cette belle floraison.

M^{me} veuve GROGNIER née Arnaud, orfèvre, quai Villeroy, n° 7, est décédée hier. Les amis de la famille auxquels des lettres de faire part ne seraient point parvenues sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu dimanche 24 courant à huit heures et un quart.

Dimanche 24 octobre 1841, à une heure précise,

5^e ASCENSION AÉRIENNE
DE M. COMASCHI.

LA DEUXIÈME AU JARDIN-DES-PLANTES, A LYON.

M. COMASCHI, pénétré de la reconnaissance la plus vive pour l'accueil flatteur qu'ont bien voulu lui faire les habitants de cette cité, à l'honneur de les prévenir que, l'état de l'atmosphère, autant que la pluie tombée pendant la nuit, ayant privé sa première expérience dans cette ville de tout le succès qu'il devait en espérer, il se propose de renouveler son ascension, qu'un temps peut-être plus favorable et tous les moyens concertés à l'avance rendront sous tous les rapports plus satisfaisante.

Son but est de prouver qu'aux procédés connus il a ajouté des perfectionnements qui peuvent amener plus tard la découverte entière de ceux nécessaires à la direction d'un aérostat, perfectionnements qu'il a été dans l'impossibilité de mettre en pratique dimanche dernier.

Le quart du produit net sera au bénéfice des indigents. Il y aura de la musique militaire.

Prix des places: premières, 2 f.; secondes, 1 f.

MM. les officiers, sous-officiers et soldats en uniforme paieront moitié place, ainsi que les enfants au-dessous de 7 ans, On pourra se procurer d'avance des billets de premières chez les concierges du Jardin-des-Plantes et du palais Saint-Pierre, aux cafés du Rhône, de la Perle, de la Jeune-France et de la Rotonde, aux Brotteaux.

On pourra entrer par les trois portes du jardin qui seront ouvertes à neuf heures. — Les anciens billets ne seront pas valables. (5405)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 fr.; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (6847)

Etude de M^e Mital, avoué à Lyon, place de la Baleine, 5.

LE SAMEDI VINGT NOVEMBRE 1841,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
à onze heures du matin,

AURA LIEU,

même au-dessous des estimations.

L'ADJUDICATION DÉFINITIVE,

EN TROIS LOTS SÉPARÉS, AVEC ENCHÈRE GÉNÉRALE,

DE LA BELLE TERRE DE LA CONDEMINE,

composée d'un château nouvellement restauré et de sa réserve.

De treize domaines et quinze locateries.

De tuilerie et poterie.

De terres, prés, vignes, bois taillis et de haute futaie.

D'étangs et pièces d'eau :

De la contenance générale de 800 hectares environ ;

Située en la commune de Buxière-la-Grue, canton de Bourbon-l'Archambault, arrondissement de Moulins (Allier) ;

Dépendant de la succession bénéficiaire de M. JEAN-CÉSAR CASATI, ancien notaire, à Lyon.

Sur les mises à prix :

Pour le 1 ^{er} lot, estimé	210,910 f.	de..	190,000 f.
Pour le 2 ^e lot, estimé	125,850 f.	de..	105,000 f.
Pour le 3 ^e lot, estimé	114,670 f.	de..	100,000 f.

Pour la généralité, estimée 451,430 f. de.. 395,000 f.
non compris la valeur du cheptel attaché à chaque lot, laquelle sera payée en sus du prix.

L'adjudicataire du premier lot, qui comprend le château de la Condemine, sera propriétaire des objets mobiliers qui garnissent le château, à la charge d'en payer la valeur en sus du prix.

Pour les renseignements, s'adresser :

A Lyon, à M^e Mital, avoué poursuivant, ou à M^e Hennequin, notaire ;

A Paris, à M^e Cahouet, notaire ;

A Bourbon-l'Archambault, à M^e Delaporte, notaire.
(3570)

Etude de M^e Charavay, huissier.

Le lundi vingt-cinq octobre mil huit cent quarante-un, sur la place des Pères, à la Guillotière, à dix heures du matin, il sera vendu à l'enchère, après saisie, les objets suivants : un grand et beau métier pour tulle en bon état, horloge, table, tableaux, matelas, lampes, enclume, tabourets, etc.
(1156)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le lundi vingt-cinq octobre mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place de la Fromagerie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, fauteuils, canapés, bureau à cylindre, glaces, commodes, secrétaires, corps de bibliothèque, vases en porcelaine, batterie de cuisine, etc.
(1086)

Même étude.

Le mardi vingt-six octobre mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place du Port-du-Roi, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'une grande quantité de meubles en acajou saisis, consistant en commodes, chaises, tables, bureaux, secrétaires, etc., etc.
(1085)

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

En vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon
Par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs de cette ville.

Lundi prochain vingt-cinq octobre mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, place du Petit-Collège, dans le domicile de M^{me} veuve Roussel, marchande de vins, on vendra un mobilier qui consiste en chaises, tables, commodes, secrétaire, bois de lit, glace, garde-robes, poêle, matelas laine, draps de lit, linge de corps et de table, batterie et ustensiles de cuisine et de ménage.

Et le lendemain vingt-six, à la même heure, quai de Serin, dépendance de la Croix-Rousse, dans les magasins de M. Chapisson, aura lieu la vente de vingt-six hectolitres de vins rouge et blanc de diverses qualités, ainsi que d'une grande quantité de fûts vides.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.
(2295)

ÉTUDE DE M^e GALLAY, NOTAIRE, PORT SAINT-CLAIR, N^o 25.

A vendre en gros et par lots.

Une superbe propriété, dépendant de la succession de M. Chaize, située en la commune de Condrieu (Rhône).— Elle se compose d'une vaste maison d'habitation sur les rives du Rhône ; de plusieurs bâtiments d'exploitation, jardin, verger, prés, terres et vignes produisant les premières qualités de vin de Condrieu ; le tout d'une contenance d'environ 19 hectares.

S'adresser, à Lyon, audit M^e Gallay ;

— à Condrieu, à M^e Chassagneux, notaire. (5005)

ÉTUDE DE M^e BOITET, NOTAIRE A ANNOIRE (JURA).

(5395)

A céder de suite.

Office de greffier de justice de paix.

Ce greffe est celui d'une justice de paix de l'un des cantons ruraux de l'arrondissement de Dôle (Jura). Il est le plus productif de l'arrondissement après celui du chef-lieu. Le chef-lieu de canton est à environ onze myriamètres de Lyon, sur la grande route de Chalon à Besançon.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e Boitet, notaire à Annoire, canton de Chemin.

ÉTUDE DE M^e COTTIN, NOTAIRE, PLACE BELLECOUR, N^o 16.

A vendre ou à louer en totalité.

La propriété connue sous le nom de CASERNE DES CARNES, située à Lyon, chemin de Montauban.

Elle se compose d'un vaste bâtiment avec une belle église, cour, terrasse, jardin et deux sources d'eau.

Cet immeuble convient, par sa position et l'étendue de ses bâtiments, à un établissement religieux ou communal, quelque grande que soit son importance.

S'adresser, pour les renseignements et les conditions, à M. Xavier Cottin, négociant, rue Romarin, n^o 4 ; à M. Louis Cottin, rentier, quai de Bondy, n^o 160 ; et à l'étude de feu M^e Cottin, notaire, place Bellecour, n^o 16. (4183)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Le public est prévenu que le mardi seize novembre 1841, il sera procédé, par le ministère dudit M^e Duguey, commis à ces fins, et en la chambre des criées des notaires de la ville de Lyon, y située, quai Saint-Antoine, n^o 31, à la vente, en partie judiciaire et en partie volontaire, et par la voie des enchères :

1^o D'une maison située à Lyon, rue de Bourbon, n^o 22 ;

2^o De deux parties de saulées sur les bords du Rhône, à Oullins.

S'adresser à l'étude dudit M^e Duguey pour prendre connaissance du cahier des charges de cette adjudication. (4595)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N^o 10, SUCCESSION DE M^e RAMBAUD.

A vendre,

en un seul ou en cinq lots ;

Petite maison, autre sur le derrière, emplacement à bâtir, vigne et jardin ;

Le tout situé sur la rue du Faubourg-de-Bresse, commune de Caluire (Rhône).

S'adresser audit M^e Laval. (4884)

ÉTUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 23.

A placer.

On offre 40,000 francs en un seul placement ou deux placements de 20,000 francs chacun, par bonne et sûre hypothèque.

S'adresser au lit M^e Hodieu. (6635)

(11211)

A vendre.

Différentes propriétés en ville, dans les faubourgs et à la campagne.

Propriétés rurales dans les départements du Rhône, de la Loire, de l'Ain, etc. ; quelques-unes sont considérables et susceptibles de détail.

Propriétés propices à des établissements industriels, cours d'eau.

S'adresser à F. Fournel, chargé d'affaires, rue Thomassin, n^o 17, le matin de huit à neuf heures, et le soir d'une à trois heures.

(11050)

A vendre.

Belle Maison neuve, située à la Croix-Rousse, à l'angle de la rue Perrot, sa façade méridionale a neuf croisées de face, et sa façade orientale en a quatre. La maison a quatre étages, caves voûtées, greniers et pompe.—Le revenu est de 4,400 fr.—La maison peut se vendre en deux lots.

S'adresser chez M^{me} Dubelle, au Grand Salon Lyonnais, avenue de Saxe, aux Brotteaux.

(11207)

A vendre à bon marché.

Une tréfilerie, plus une grande roue d'environ quatre mètres, propice pour mouliniers ou toute autre fabrique.

S'adresser rue de la Gerbe, n^o 7, à la fabrique de coton à coudre.

(11172)

A vendre.

Fonds de mercerie et bonneterie, bien achalandé, dans un bon quartier.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Siaux, rue Tupin, n^o 16.

(11194)

A vendre pour cause de départ.

Joli fonds de café, très-achalandé, avec plusieurs chambres garnies, formant l'angle de deux rues, dans le quartier des Terreaux.—Prix très-modéré.—On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Comte, place de la Miséricorde, 9, à Lyon.

(11201)

A vendre.

Mûriers de toutes espèces, plein vent, greffés, et pourrettes en belle qualité, graine de vers à soie.

S'adresser chez M. Clément, marchand de lingerie et nouveautés, aux Brotteaux, rue Madame, n^o 13, à Lyon.

(11209)

A louer de suite.

Un bâtiment situé grande rue de la Guillotière, n^o 80, composé d'un vaste rez-de-chaussée, deux belles pièces au premier, grenier, cour et hangar.

S'adresser à M. Berger, maison Bughe, cours de Brosses, à la Guillotière.

(11210)

A louer.

Vaste local avec cour, le tout entouré de forte maçonnerie en pierres, pour entrepôt de tout genre, commissionnaire-chargeur, atelier, liquoriste, teinturier en soie, etc., situé aux Brotteaux, près le pont de l'Hôpital, avec une façade sur le cours et l'autre place du Port-au-Bois.

S'adresser à M. Laverrière, liquoriste, en face le pont Lafayette, ou à M. Benier, quai de Retz, 32.—Si l'on désire s'y loger, l'on s'engage à y faire construire les appartements qui pourront convenir.

Avis à MM. les Fabricants.

Les mécaniques pour dévider et caneler inventées par M. DAVID, mécanicien breveté, et pour lesquelles il lui a été décerné une médaille et accordé une mention honorable par la chambre de commerce, viennent encore d'être perfectionnées et simplifiées.—Le grand débit de ces mécaniques et leur simplicité le mettent à même en ce moment de réduire ses prix à un taux très-modéré.

S'adresser place Croix-Paquet, à l'angle de la rue Vieille-Monnaie, au magasin de fleurs, ou à ses ateliers, place des Petits-Pères, 9, à Lyon. (11205)

AVIS.—Des commis cautionnés, des instituteurs, gardes, portiers, bonnes d'enfants, couturières, domestiques et autres sujets désirent se placer.

S'adresser à M. Berger, écrivain, à Rive-de-Gier. (11198)

AVIS.—Un célibataire de 40 ans, bon comptable, ayant une belle main, désire un emploi lucratif ; il offre un cautionnement de 6,000 fr.

S'adresser chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n^o 12. (11208)

AVIS.—MM. Villard et Bes, fabricants de COUVERTURES, rue de la Cage, n^o 10, tiennent un dépôt des mêmes articles en laine, crin, plumes, duvet, couil et toile pour matelas, cours de Brosses, maison Roland, sur le pont de la Guillotière. (11199)

DÉPÔT D'HUITRES.

RESTAURANT NEPTUNE,

Quai Villeroy, n^o 2, à Lyon.

Déjeuners à 2 f. 50 c., Dîners à 3 f., au-dessus et à la carte.

Le sieur SARGNON, possesseur de cet établissement, a lieu d'espérer que la belle position du local, la qualité et la variété des mets et des vins, enfin la célérité, la propreté et l'élégance du service, seront des motifs pour attirer MM. les amateurs du confortable et de la bonne société.

Tous ses soins tendront à mériter la confiance qu'on voudra bien lui accorder. (11204)

ROTONDE DES BROTTTEAUX.

DIMANCHE 24 OCTOBRE,

OUVERTURE DES BALS ET SOIRÉES D'HIVER.

Ces bals et soirées continueront, sans interruption et quel que temps qu'il fasse, les dimanches et fêtes.

L'orchestre, composé de vingt-cinq musiciens, sera dirigé par M. Cherblanc jeune.

PRIX D'ENTRÉE : UN CAVALIER, 1 FRANC. (6479)

GRAND DÉBALLAGE.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL

de 1.800 pièces nouveautés.

Indiennes, tissus, napolitaines, stoff, pékin, châles tartan, et autres.—Rue Saint-Pierre, n^o 4, au 1^{er}. (11148)

GALERIE DE L'ARGUE, ESCALIER 1, A LYON.

Dîners à la carte. — Porte en ville.

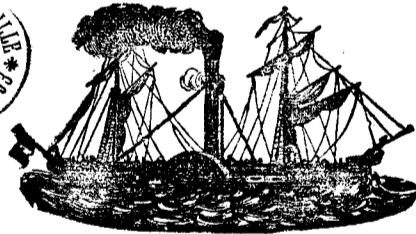
ECOCHARD, RESTAURATEUR,

Vient d'ouvrir des salons à l'entresol et au premier.

DINERS A 1 FR. 25 C.

Quatre plats au choix, demi-bouteille de bon vin, trois desserts. (11206)

Grande Baisse de Prix.



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL ET LE SIROCCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône

SANS EXCEPTION,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 5 HEURES 1/2 DU MATIN.

Premières. Secondes.
Pour VALENCE } 4 f. 2 f.
AVIGNON et BEAUCAIRE }

S'adresser aux propriétaires, MM. Bonnardel frères et Four, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6560)

AU CADRAN-BLEU.

Le sieur PETIT a l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'il vient d'établir un restaurant à la carte et à prix fixe, rue Ecorchebœuf, n^o 22, près la préfecture ; il aura constamment des huîtres très-fraîches et de première qualité, et il espère ne rien laisser à désirer à la gastronomie lyonnaise par la délicatesse et la variété des mets, par un assortiment complet de vins fins et étrangers, premier choix ; le tout à des prix très-modérés. (11152)

LYON.— IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.